

A S S E M B L É E      N A T I O N A L E

X I V <sup>e</sup>      L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission de la défense nationale et des forces armées

— Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Marc Todeschini,  
secrétaire d'État chargé des Anciens combattants et de la  
Mémoire, sur le projet de loi de finances pour 2016 ..... 2

Mardi

6 octobre 2015

Séance de 17 heures

Compte rendu n° 2

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

**Présidence de  
Mme Patricia Adam,**  
*présidente*



*La séance est ouverte à dix-sept heures.*

**Mme la présidente Patricia Adam.** Mes chers collègues, je suis heureuse d'accueillir aujourd'hui M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire, sur le projet de loi de finances pour 2016. Je vous laisse d'autant plus volontiers la parole que vous avez, me semble-t-il, de bonnes nouvelles à nous annoncer, monsieur le secrétaire d'État.

**M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État chargé des Anciens combattants et de la Mémoire.** Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, je me réjouis que nous puissions échanger sur ces sujets qui nous préoccupent tous, puisqu'ils sont ceux de la juste reconnaissance et de la réparation à l'égard des anciens combattants et victimes de guerre.

Je connais les attentes des associations et j'ai engagé avec elles, dès mon arrivée, un dialogue régulier et confiant. J'étais la semaine dernière, au lendemain de la présentation du projet de loi de finances pour 2016 en conseil des ministres, face aux membres du G12 « anciens combattants » pour leur exposer les grandes lignes budgétaires. Naturellement, je connais aussi vos attentes : j'ai été moi-même parlementaire et je sais quelles peuvent être les revendications des associations dans les territoires, mais aussi quels sont les enjeux de la politique de mémoire dans nos régions.

Le projet de budget que je suis venu vous présenter est le résultat de choix politiques, mais aussi budgétaires. Des choix assumés, et qui constituent le résultat de plusieurs mois de réflexion et de travail avec l'ensemble des associations ayant participé aux groupes de travail que j'ai maintenus – pour ceux mis en place par mon prédécesseur, Kader Arif – ou mis en place à mon entrée en fonction. Ce travail de concertation est pour moi une priorité. Je tiens à maintenir un dialogue constructif avec l'ensemble des associations d'anciens combattants, de harkis et rapatriés et des soldats de retour d'OPEX.

C'est un budget ambitieux que je suis venu vous présenter. Le ministre des Finances et des comptes publics et le secrétaire d'État chargé du budget ont exposé mercredi dernier les lignes directrices du projet de loi de finances pour 2016 en conseil des ministres, et présenté les différentes priorités de ce budget qui poursuit les efforts de réduction du déficit public engagés depuis 2013.

En ce qui concerne les programmes de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation » relevant de ma responsabilité, le projet de loi de finances pour 2016 prévoit un budget total à hauteur de 2,51 milliards d'euros, soit une diminution de 4,9 % par rapport à 2015, strictement liée à la baisse naturelle du nombre de bénéficiaires.

Non seulement ce budget préserve et consolide intégralement les droits des anciens combattants en maintenant l'ensemble des dispositifs budgétaires et fiscaux, mais il va au-delà. Dès mon entrée en fonction il y a près d'un an, j'ai pris des engagements face aux parlementaires, dans le cadre de l'examen du budget au Sénat – mon prédécesseur l'ayant pour sa part présenté à l'Assemblée nationale. J'ai alors indiqué vouloir concentrer mon action sur les anciens combattants eux-mêmes, ainsi que sur les ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) les plus démunis.

Aujourd'hui, notre projet témoigne que ces engagements sont tenus. Le PLF 2016 intègre ainsi quatre mesures nouvelles qui sont destinées à consolider le droit à réparation, dans un souci de justice sociale et d'équité.

La première mesure consiste en l'extension du bénéfice de la campagne double pour les anciens combattants d'Afrique du Nord, militaires d'active et appelés du contingent, agents de la fonction publique et assimilés, dont les droits à pension ont été liquidés avant 1999. Environ 5 500 personnes pourront bénéficier de cette mesure d'équité, qui était une revendication très ancienne des associations, à laquelle il était temps de répondre – ses modalités ont été discutées dans le cadre d'un groupe de travail auquel elles ont participé. Je connais particulièrement bien le sujet, puisque j'ai eu l'honneur d'être le chef de cabinet du secrétaire d'État chargé des anciens combattants, Jean-Pierre Masseret, qui a fait voter en 1999 la proposition de loi ayant pour objet de substituer l'expression « guerre d'Algérie » à celles qui prévalaient auparavant – notamment celle d'« événements d'Algérie ».

J'ai également tenu à ce qu'un effort financier conséquent soit fait en faveur des plus démunis. C'est ainsi que la politique sociale de l'ONACVG se trouve renforcée : deux millions d'euros supplémentaires y sont consacrés, ce qui représente une augmentation de 26 % depuis 2012. Cet effort financier accompagne la refonte totale de la politique d'action sociale de l'ONACVG, adoptée par le conseil d'administration de l'Office le 27 mars dernier, et qui vise à améliorer dans un cadre légal la situation des plus démunis, des plus fragiles et des plus isolés.

Cette augmentation permettra notamment de mettre en œuvre un dispositif élargi adapté à la situation de chacun, fondé sur des critères de vulnérabilité et non plus au vu des seuls revenus, en substitution du dispositif d'aide différentielle au conjoint survivant (ADCS). C'est en effet la vocation première de l'ONACVG que d'être à l'écoute de l'ensemble de ses ressortissants, de les accueillir, de les informer, de les soutenir financièrement et moralement au quotidien.

La troisième mesure concerne les conjoints et ex-conjoints survivants d'anciens membres des formations supplétives touchés par la forclusion des demandes d'allocations de reconnaissance, qui vont bénéficier d'un nouveau dispositif d'aide. C'est le témoignage de la poursuite des efforts menés pour exprimer la reconnaissance de la Nation à l'égard des harkis et de leurs familles. Notre volonté de reconnaissance et de réparation a trouvé une traduction concrète dans le plan « harkis » annoncé par le Premier ministre il y a un an, dont je présenterai un premier bilan en conseil des ministres demain. Je précise que l'ensemble des dispositifs du plan « harkis » est mis en place au terme de cette première année, et que des pistes d'amélioration de certains dispositifs, notamment pour l'accès au logement et à l'emploi, sont d'ores et déjà identifiées.

Enfin, j'ai tenu à continuer le travail entrepris en faveur des conjoints survivants des grands invalides de guerre, qui se trouvent parfois dans des situations difficiles, appelant des réponses de notre part. C'est pourquoi le dispositif de majoration spéciale prévu à l'article L. 52-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) a été revalorisé dans le cadre de la loi de finances initiale 2015 de cinquante points au 1<sup>er</sup> janvier dernier, puis de cinquante points supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier prochain, ce qui représente une augmentation totale de 116 euros nets par mois – près d'un SMIC mensuel par an.

Au terme de l'examen budgétaire du PLF 2015, soucieux, là encore, d'employer la méthode de la concertation, j'ai souhaité maintenir le groupe de travail mis en place quelques mois auparavant, autour duquel une véritable dynamique s'était créée. Ce groupe s'est réuni en mai dernier afin d'identifier les mesures les plus favorables et d'étudier les possibilités de renforcement de la politique de réparation vis-à-vis des conjoints de grands invalides.

Aujourd'hui, le PLF 2016 prévoit d'élargir au plus grand nombre de bénéficiaires cette majoration spéciale, qui vient compenser la perte de revenu du conjoint survivant ayant abandonné ou réduit son activité professionnelle en raison des soins prodigués à son conjoint grand invalide avant son décès. La majoration sera appliquée désormais progressivement dès cinq ans de soins, avec un lissage de l'effet de seuil, contre dix ans depuis la LFI 2015 et quinze ans auparavant. Cette mesure devrait toucher jusqu'à 40 % des veuves des plus grands invalides de guerre selon nos estimations. Je sais que certains auraient souhaité voir privilégier une autre approche, mais c'était pour moi une priorité de pouvoir faire profiter de ce dispositif un plus grand nombre de bénéficiaires pour une plus grande justice, dans un contexte budgétaire contraint. C'est une mesure forte, signe de notre volonté de reconnaissance et de réparation à l'égard de cette population.

Pour ce qui est du monde combattant, je voudrais dire un mot de la nouvelle génération. Permettez-moi, quelques jours après la remise des premières croix du combattant aux côtés du ministre de la Défense, au titre des 120 jours de présence sur un théâtre d'opérations extérieures, d'avoir une pensée pour tous nos soldats engagés aujourd'hui en Afrique et au Moyen-Orient. Ils portent haut les couleurs de la France, veillent sur la sécurité de nos concitoyens et honorent l'héritage de nos anciens combattants. Dans chacun de vos départements, selon les termes de la circulaire que j'ai adressée aux préfets, une cérémonie est organisée pour la remise de ces cartes du combattant. Vous le savez, la généralisation du critère des 120 jours, décidée en loi de finances 2015, est financée dans ce budget pour 2016. Cette mesure devrait bénéficier à terme à près de 150 000 personnes.

Nos combattants d'aujourd'hui méritent une reconnaissance au même titre que les combattants d'hier. Ils doivent pouvoir également bénéficier des structures d'aide, d'accueil et d'accompagnement du monde combattant. Cela me conduit à évoquer le maintien des structures d'aide et d'accueil, à commencer par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, dont le centenaire en 2016 est l'occasion de rappeler son importance, notamment en termes de maillage territorial.

Les services départementaux sont un relais indispensable dans nos territoires de la politique de reconnaissance et de réparation, mais aussi de la politique de mémoire. Le contrat d'objectifs et de performances (COP) signé en 2015 traduit ma volonté de renforcer ce maillage. Par ailleurs, ce COP permet d'accompagner l'Office dans l'élargissement de ses compétences. Je pense bien sûr à l'accueil des nouveaux publics : aux harkis et rapatriés, dont il est devenu le guichet unique – en témoigne l'implication forte des services départementaux dans la mise en place du plan « harkis » –, mais aussi aux soldats d'aujourd'hui, bénéficiaires depuis peu de la carte du combattant.

L'Institution nationale des Invalides (INI) est également un sujet qui préoccupe beaucoup les anciens combattants, je le sais. C'est pourquoi j'en ai fait un dossier prioritaire dès mon arrivée au ministère. J'ai reçu le 25 novembre les partenaires sociaux, puis rencontré la gouvernance de l'INI, le directeur du service de santé des armées et les personnels sur site

au mois de décembre – et j’ai encore reçu le général Plotton, directeur de l’INI, ce matin même. L’INI est une institution de référence, dont l’avenir doit être garanti. Je m’y emploie avec force, et je soutiens un projet de pérennisation de l’institution, afin qu’elle s’inscrive en complémentarité avec les autres structures du parcours de soins, et continue d’offrir des prestations de grande qualité aux anciens combattants, pensionnaires et blessés en opérations.

Enfin, nous avons décidé de consolider la politique de mémoire ambitieuse initiée ces dernières années par la rencontre exceptionnelle de deux cycles commémoratifs, afin de faire face aux défis de l’année mémorielle 2016 et de l’enjeu de transmission. Les crédits alloués à la politique de mémoire sont globalement stabilisés à 22,2 millions d’euros. L’année 2016 promet d’être une grande année commémorative, notamment avec le centenaire des batailles de Verdun et de la Somme. J’ai mis en place, dès la fin de l’année 2014, deux comités de pilotage afin de préparer ces commémorations en associant l’ensemble des partenaires locaux et étrangers – je pense aux pays ayant participé à ces batailles. Je me suis rendu la semaine dernière à Londres, afin de m’entretenir avec le ministre de la Culture britannique, dont les services œuvrent depuis plusieurs mois, en étroite collaboration avec la Mission du centenaire, à la préparation des commémorations de la bataille de la Somme qui vont avoir lieu le 1<sup>er</sup> juillet, mais aussi tout au long de l’année 2016.

J’ai aussi rencontré à cette occasion les acteurs britanniques du tourisme, comme j’avais rencontré quelques jours auparavant les professionnels allemands à Verdun. Je souhaite en effet faire du développement du tourisme de mémoire – dont l’enveloppe budgétaire est consolidée à 1,65 million d’euros – un axe fort de ma politique de mémoire. De ce point de vue, il est à noter que la fréquentation des principaux lieux de mémoire a augmenté de presque 50 %.

À l’heure où les témoins de la Grande Guerre ont disparu et où ceux de la Seconde Guerre mondiale, particulièrement mis à l’honneur dans toute la France en 2015, notamment à travers la remise des légions d’honneur le 8 mai dernier, disparaissent à leur tour, le ministère de la Défense se doit s’inscrire dans la postérité, donc dans la pierre, le souvenir de l’engagement de ces femmes et de ces hommes. Les lieux de mémoire, qui font vivre l’histoire de France dans toutes nos régions, sont autant de lieux d’apprentissage et d’éveil à la citoyenneté. Une enquête Ipsos réalisée en septembre 2014 dans trente et un pays révèle que 38 % des 16-29 ans estiment que la visite des lieux de mémoire est le meilleur moyen de transmettre l’histoire.

Une enveloppe de 10,64 millions d’euros est prévue en 2016 pour l’entretien, la rénovation et la valorisation culturelle et touristique des nécropoles nationales et des hauts lieux de la mémoire nationale. Depuis près d’un an, je me déplace sur ces lieux de mémoire. J’étais encore le mois dernier au mémorial du Mont-Faron à Toulon, un an après l’annonce de sa refonte par le Président de la République ; au Hartmannswillerkopf pour inaugurer un chantier de jeunes apprentis franco-allemands ; ou encore à Navarin pour le centenaire de la deuxième bataille de Champagne. Ce matin même, je me suis rendu à Bobigny pour soutenir le projet d’aménagement de l’ancienne gare de déportation, d’où 22 400 juifs de France ont été conduits à Auschwitz.

Partout, j’ai rencontré et échangé avec des jeunes qui se nourrissent de ces lieux. Des lieux qui valent plus que certains discours et certains manuels d’histoire, et qui continuent de nous parler quand tous les témoins se sont tus. C’est pourquoi, au-delà d’une volonté

personnelle de faire vivre notre histoire et nos mémoires sur l'ensemble du territoire, c'est, pour le ministre que je suis, une responsabilité importante que celle consistant à préserver ces lieux. Responsabilité face à notre patrimoine de pierre, celui de la France. Responsabilité aussi face aux jeunes générations, qui doivent affronter l'histoire pour aborder l'avenir avec l'esprit de résistance dont aucune société ne saurait se passer. Autour de cette mémoire de pierre doit se nouer un véritable maillage social et intergénérationnel. Les moments d'échanges et de partage sont un vecteur essentiel du lien armée-nation et de l'esprit de défense auprès des plus jeunes.

Ce lien se renforce aussi autour de la journée défense et citoyenneté (JDC), qui accueillera près de 800 000 jeunes en 2016. Avec près de 225 000 fiches de liaison transmises aux armées, l'attrait des jeunes pour les métiers de la défense est à la hausse depuis la mise en place d'une JDC rénovée, c'est-à-dire recentrée sur le volet défense et les différentes formes d'engagement et engagée dans la révolution numérique. Elle doit être l'occasion de développer auprès des jeunes, encore à l'aube de leur citoyenneté, une véritable culture de défense.

Telles sont les grandes lignes de ce budget. Elles traduisent financièrement l'ensemble des priorités que je me suis fixé, à savoir consolider les droits des anciens combattants et victimes de guerre, dans un souci de justice sociale et d'équité ; concentrer mon action sur les anciens combattants eux-mêmes et sur les ressortissants de l'ONACVG les plus démunis ; travailler de concert avec les représentants des associations ; enfin, maintenir une politique de mémoire volontariste et ambitieuse.

Elles traduisent aussi des engagements pris devant vous et devant le monde combattant dès mon entrée en fonction. Je vous remercie de votre attention et me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

**M. Jean-David Ciot, rapporteur pour avis.** Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, pour ce budget qui est financièrement à la hauteur de ce que nous attendions. J'aimerais que vous nous apportiez quelques précisions quant aux moyens alloués à la journée de citoyenneté, dont l'importance a été mise en relief par les événements survenus en janvier. En matière de solidarité, plus particulièrement à l'égard des conjoints de grands invalides, des efforts ont été accomplis sur la base d'un élargissement des bénéficiaires : pouvez-vous nous indiquer sur quels critères il a été procédé à cet élargissement ?

Je me félicite de constater que la promesse faite de longue date au sujet de la campagne double est enfin tenue. Pouvez-vous nous confirmer que les mesures correspondantes seront mises en place au cas par cas et à la demande, et non généralisées comme certains l'imaginent peut-être ?

Pour ce qui est des conjoints survivants de harkis et de formations supplétives, il serait intéressant que vous nous précisiez le détail du nouveau système d'aide mis en place.

Enfin, je veux dire ma satisfaction de voir le montant des crédits alloués à la politique mémorielle rester à un niveau extrêmement élevé, ce qui permet de respecter les engagements pris précédemment.

**M. Razy Hammadi, rapporteur de la commission des Finances.** Ma première question porte sur les dépenses fiscales, notamment le montant de ces dépenses, qui croît

régulièrement : il est estimé à 789 millions d'euros pour 2016, ce qui représente près du tiers des crédits budgétaires du programme 169, contre une estimation de 505 millions d'euros dans le cadre du projet de loi de finances pour 2013. La cause principale de cet alourdissement est l'arrivée à l'âge de 75 ans des anciens combattants d'Algérie, âge à partir duquel ils peuvent bénéficier d'une demi-part fiscale supplémentaire. Le ministère réfléchit-il à un mode de répartition moins injuste, c'est-à-dire plus équitablement réparti, de l'effort de réparation consenti au profit des anciens combattants ? Il me semble que la carrière après le retour du front fait partie des éléments à prendre à compte.

Ma seconde question porte sur l'avancement du projet de monument aux morts en OPEX, qui devait primitivement être érigé place Vauban. Pouvez-vous nous dire où en est ce projet ?

**M. le secrétaire d'État.** Pour ce qui est de la journée de citoyenneté, évoquée par M. Ciot, la JDC rénovée est en place depuis peu de temps et il n'est pas prévu d'y apporter des changements substantiels à brève échéance. Seul un module de sensibilisation à la sécurité routière sera mis en place à partir de 2016. Le budget pour 2016 s'établit à 15,3 millions d'euros, la diminution par rapport à 2015 s'expliquant par un transfert de crédits vers le programme 212 de la mission « Défense » pour financer le système d'information PRESAJe, mais cela n'implique pas de changement de format pour la JDC, et je ne souhaite pas que l'on aille piocher dans ce programme pour financer d'autres mesures. Avec ce qui se passe actuellement dans notre pays, les jeunes ont besoin de la journée de citoyenneté. Bien sûr, des améliorations de la JDC sont possibles, mais il serait dommage que l'on en vienne à réduire ses crédits.

Le Président de la République a décidé de mettre en place le service militaire volontaire (SMV), dont les premiers stagiaires seront accueillis à compter du 15 octobre prochain dans trois centres, dans le cadre d'une expérimentation prévue pour deux ans, financée sur le budget du ministère de la Défense. Cette expérience, calquée sur le modèle du service militaire adapté qui fonctionne depuis très longtemps dans les outre-mer, semble très intéressante pour les jeunes non formés, qui vont se voir offrir des propositions de stages et de formations par des entreprises locales demandeuses de main-d'œuvre – les territoires devraient donc également y trouver leur compte.

En ce qui concerne les veuves de grands invalides de guerre, j'ai expliqué que mon choix consistait à aider le plus grand nombre de ces veuves ayant interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leur conjoint invalide, plutôt que de servir ce qui ressemble parfois à des rentes de situation – même si je n'aime guère cette expression – à des veuves dont le niveau de vie n'est pas plus détérioré que celui d'autres catégories de nos compatriotes. Nous sommes donc allés dans le sens d'un élargissement du nombre de bénéficiaires : alors qu'il y a un an, la majoration spéciale était versée à partir de quinze ans d'interruption de l'activité professionnelle, nous sommes passés à dix ans en 2015, puis avec le PLF 2016 à un versement progressif à partir de cinq puis sept ans, afin de pallier les effets de seuil. Ainsi, 40 % des veuves de très grands invalides devraient bénéficier de cette mesure qui vient s'ajouter aux deux majorations de cinquante points chacune que j'ai citées précédemment. C'est une satisfaction pour moi que d'avoir pu trouver une traduction budgétaire aux propositions qui m'avaient été faites à ce sujet.

Jusqu'à présent, le bénéfice de la campagne double ne s'appliquait qu'aux personnes dont les pensions de retraite avaient été liquidées à compter de 1999. Toute la difficulté de l'extension aux personnes dont les droits à pension ont été liquidés avant cette date réside dans la nécessité de rouvrir les dossiers qui avaient été clos. J'ai trouvé une oreille attentive auprès du secrétaire d'État au budget, grâce à qui j'ai pu finaliser cette proposition issue d'un groupe de travail mis en place avec des associations d'anciens combattants. La mesure n'a pas d'effet rétroactif, et l'on applique le dispositif existant à chaque personne demandant la réouverture de son dossier – mais je pense que, dès lors que la mesure sera définitivement adoptée par le Parlement, les associations d'anciens combattants feront leur travail d'information auprès de leurs adhérents.

Les conjoints de harkis touchés par la forclusion, depuis 2014, des demandes d'allocations de reconnaissance, étaient victimes d'une injustice que la mesure d'équité qui est proposée a pour objet de réparer avec la mise en place d'une aide spécifique. Je précise qu'il n'est pas laissé le choix entre le versement d'une rente et celui d'un capital : ce sera obligatoirement une rente, car le conjoint peut avoir touché un capital par le passé.

La politique mémorielle est un sujet important à l'heure où les témoins de la Seconde Guerre mondiale sont de moins en moins nombreux.

M. Hammadi m'a interrogé, au nom de la commission des Finances, sur la dépense fiscale. Il n'a pas été mené de réflexion sur une réforme visant à plus de justice fiscale, et je ne serai pas le ministre qui rouvrira le dossier de la fiscalité. Le rapport Marini est au fond d'un tiroir, et je ne souhaite pas donner à certains l'idée de l'en ressortir.

**M. Philippe Vitel.** Qu'il y reste, dans le tiroir !

**M. le secrétaire d'État.** Le problème, c'est qu'il y aura toujours des personnes cherchant à le ressortir. Si aujourd'hui, je suis interpellé par des veuves qui ne peuvent bénéficier de la demi-part fiscale parce que leur mari n'en a pas bénéficié lui-même, il est tout à fait exclu d'ouvrir de nouvelles dépenses fiscales dans le contexte actuel, et je ne le proposerai donc pas.

Pour ce qui est du mémorial OPEX, une mission avait été confiée au général Bernard Thorette en 2011, qui avait conclu à l'impossibilité de faire ériger le monument aux Invalides. Quant au projet de le situer place Vauban, il s'est heurté à l'opposition des riverains, ce qui fait qu'il a finalement été décidé de l'installer dans le parc André-Citroën, à proximité du nouveau site du ministère de la Défense à Balard. Le financement est prévu, le seul problème réside dans le fait que les architectes et paysagistes ayant aménagé le parc André-Citroën ont la propriété intellectuelle de leur création. De ce point de vue, je me heurte à des problèmes qu'il me faut régler avec l'aide de la Mairie de Paris, seule habilitée à dialoguer avec les aménageurs. En dépit de cet obstacle, j'espère finaliser le projet durant l'année 2016, avec un cahier des charges acceptable par les créateurs.

**M. Jean-Jacques Candelier.** Monsieur le secrétaire d'État, j'ai étudié votre budget avec une grande attention, et je me suis aperçu qu'il était en diminution de 129 millions d'euros, soit 5 %, par rapport au budget 2015. Il y a 5 millions d'euros, soit presque 12 % en moins pour le programme 167 « Lien entre la nation et son armée ». À l'heure où la France est en guerre en de nombreux points du globe, comment développer l'esprit de défense avec



un budget en diminution ? Comment faire connaître aux jeunes les différentes possibilités d'engagement au sein de notre défense ?

Pour ce qui est du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », on note une diminution de 124 millions d'euros, soit 5 %. Le budget des Anciens combattants ne comporte aucune grande mesure nouvelle, à part l'extension du bénéfice de la campagne double, qui est une excellente proposition. Votre budget ne contient aucune mesure de revalorisation de la valeur du point de pension militaire d'invalidité (PMI), alors qu'il s'agit là de la revendication principale du monde combattant. J'ai eu la surprise de lire, en page 77 de la plaquette de présentation du budget 2016 du ministère de la Défense, que « par le biais du mécanisme du rapport constant, les PMI, la retraite du combattant (RC) et le plafond majorable des rentes mutualistes (RM) continueront à bénéficier de revalorisations proportionnelles à celles des rémunérations dans la fonction publique » – autant dire zéro, puisque les rémunérations des fonctionnaires sont gelées depuis plusieurs années ! Un tel budget ne peut donc me satisfaire, monsieur le secrétaire d'État.

Comme je le dis chaque année, à budget constant et compte tenu du nombre de disparitions annuelles d'ayants droit – environ 60 000 par an –, il me semble qu'en quelques exercices, nous pourrions répondre légitimement aux revendications des anciens combattants.

**M. Joaquim Pueyo.** Monsieur le secrétaire d'État, ma collègue Marianne Dubois et moi-même travaillons actuellement à la rédaction d'un rapport d'information sur les dispositifs citoyens du ministère de la Défense, en nous intéressant notamment au lien entre l'armée et la Nation, ainsi qu'à la réserve. À cet égard, nous proposons la mise en place d'un parcours citoyen qui favoriserait l'engagement de la jeunesse, la participation des écoliers, collégiens, lycéens et élèves des établissements publics d'insertion de la défense (EPIDE), afin de vivifier les cérémonies patriotiques, qui ne peuvent plus guère s'appuyer sur la présence des vétérans. Êtes-vous favorable à un renforcement de la réserve et des cadets de la défense – ces derniers étant en nombre très réduit en France, alors qu'on en compte plus de 7 000 au Canada ?

Par ailleurs, la politique mémorielle est également un enjeu économique. Les grandes commémorations constituent des événements internationaux qui drainent une population importante lors des cérémonies, mais aussi dans la durée, comme j'ai pu le constater en tant que député du département de l'Orne, qui se trouve tout près des plages du débarquement. J'ai appris avec un grand intérêt que la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense, ainsi que la Direction générale des entreprises, réunissaient l'ensemble des acteurs publics qui font vivre la filière du tourisme de mémoire en France à l'occasion des Rencontres du tourisme de mémoire 2015, qui se tiendront le 26 novembre prochain à l'École militaire de Paris. Je crois savoir qu'il vous reviendra l'honneur de clore la matinée consacrée à deux questions dont notre commission pourrait, me semble-t-il, s'emparer : d'une part, quel est l'impact touristique du cycle commémoratif sur les territoires, d'autre part, comment pérenniser la fréquentation touristique des lieux de mémoire ?

Enfin, le tourisme de mémoire présente indéniablement une dimension universelle qui favorise l'amitié entre les peuples. Aussi, je souhaite que nous puissions comparer notre politique en la matière avec celles mises en œuvre ailleurs en Europe et dans le reste du monde.

**M. Jean-Michel Villaumé.** En ce qui concerne la politique mémorielle, deux manifestations à caractère exceptionnel sont prévues pour 2016, à savoir la commémoration de la bataille de Verdun – le 29 mai – et celle de la Somme – à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Ces événements s’inscrivent dans le cycle de commémorations organisées à l’occasion du centenaire de la grande guerre, qui va se poursuivre jusqu’en 2018.

En 2014, les cérémonies officielles, notamment le soixante-dixième anniversaire du débarquement en Normandie, ont été marquées par un grand afflux de visiteurs tout au long de l’année : la fréquentation touristique s’est accrue de 42 % par rapport à l’année précédente. En 2015, nous avons encore vécu une séquence mémorielle exceptionnelle, à l’occasion du soixante-dixième anniversaire de la Seconde Guerre mondiale et de celui de la libération des camps.

Monsieur le secrétaire d’État, pouvez-vous nous dresser un premier bilan de l’année 2015 et des retombées touristiques des commémorations qui ont eu lieu ? On peut penser que les manifestations prévues dans la Somme et la Meuse en 2016 vont également être profitables au tourisme mémoriel dans ces départements : êtes-vous en mesure de nous donner une estimation de l’impact touristique de ces événements ? Enfin, selon vous, de quelle manière pourrions-nous pérenniser la fréquentation touristique des lieux de mémoire et développer la mise en valeur du patrimoine mémoriel, en association avec les collectivités territoriales associées à l’organisation de ces manifestations ?

**M. Daniel Boisserie.** Monsieur le secrétaire d’État, vous avez annoncé des mesures positives au bénéfice des conjoints survivants de grands invalides de guerre. Les veuves – seules des femmes sont en effet concernées par cette mesure – font valoir que l’amélioration dont il est ici question est tout à fait limitée, puisqu’elle ne concernerait qu’une vingtaine de personnes. Je souhaite que, d’ici à la deuxième lecture, vous nous produisiez une simulation des effets de cette mesure, afin de nous permettre d’y voir clair.

Par ailleurs, je veux évoquer le village martyr d’Oradour-sur-Glane. Comme je l’ai déjà fait dix ou quinze fois auprès de vos prédécesseurs, je sollicite l’appui du ministère chargé des Anciens combattants afin d’entreprendre auprès du ministère de la Culture une démarche visant à ce que quelque chose soit fait pour Oradour. Comme vous le savez, le village, qui est propriété de l’État, est en fort mauvais état : des murs menacent de s’effondrer, ce qui constitue un danger particulièrement préoccupant à un moment où le nombre de visiteurs est en forte hausse. Or, la responsabilité d’un éventuel accident incomberait partiellement à l’État, mais aussi au maire de la commune. Je sais que le projet consistant à entreprendre des travaux de sauvegarde du site est complexe et coûteux, mais j’insiste sur le caractère unique d’Oradour, et la nécessité de ne pas oublier ce qui s’y est passé.

**M. Philippe Vitel.** Je reprends cette année la métaphore du verre aux trois quarts vide que j’avais employée l’année dernière pour qualifier le budget des Anciens combattants, monsieur le secrétaire d’État.

Pour ce qui est du quart plein, je suis d’accord avec vous sur trois points. Premièrement, je vous rejoins sur la nécessité de laisser le rapport Marini au fond de son tiroir – et vous assure de la volonté des députés de l’opposition ici présents de l’y maintenir après l’alternance qui aura lieu en 2017. Deuxièmement, nous nous félicitons que vous soyez venu à bout de ce serpent de mer qu’était l’extension du bénéfice de la campagne double aux

pensions liquidées avant le 19 octobre 1999, désormais acquise. Troisièmement, à titre personnel, je rejoins mon collègue toulonnais Razy Hammadi pour vous dire ma satisfaction de voir le mémorial du Mont-Faron rénové, ce qui contribuera à donner au débarquement de Provence toute l'importance qu'il mérite, et qui ne lui est pas toujours suffisamment reconnue par rapport au débarquement de Normandie.

J'en viens aux trois quarts vides, à savoir les interrogations que m'inspire votre budget. La majorité a voté une programmation triennale prévoyant une diminution globale des crédits de 150 millions d'euros en 2015 – sur ce point, vous avez tenu parole –, suivie de deux autres diminutions : l'une de 114 millions d'euros en 2016, l'autre de 113 millions d'euros en 2017. Or, nous constatons que la diminution pour 2016 vient de passer de 114 à 129 millions d'euros ! Quelle est votre explication sur ce point ?

Par ailleurs, le montant de la retraite du combattant est bloqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 à quarante-huit points. L'an dernier, nous avons évoqué la possibilité de ne plus se focaliser sur le niveau de barème, et de jouer plutôt sur la valeur du point PMI – le montant de la retraite étant égal à la multiplication par quarante-huit du point PMI, fixé à 13,97 euros au 1<sup>er</sup> avril 2014. Comme l'a très bien dit notre collègue Candelier, il est pour le moins étonnant de lire que le point PMI va continuer à bénéficier de revalorisations proportionnelles à celles des rémunérations dans la fonction publique, quand on sait que celles-ci sont gelées depuis 2010. Lorsqu'on additionne les sommes allouées au titre de la PMI et celles correspondant à la retraite du combattant, on aboutit à un total de deux milliards d'euros sur votre budget total de 2,5 milliards d'euros, soit 80 %. Nous souhaitons pour notre part que la retraite du combattant fasse à nouveau l'objet de revalorisations, comme celles auxquelles nous avons procédé de 2007 à 2012, faisant passer son montant de trente-sept à quarante-huit points, c'est-à-dire de 488 euros à 609 euros.

Enfin, je lis à la page 87 de votre budget que les missions de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM) et de la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR) ont été confiées à l'ONACVG, respectivement en 2014 et 2015. Les associations que j'ai reçues m'ont fait part de leur vif désaccord sur ce point : elles se sentent complètement laissées de côté, surtout en ce qui concerne les dossiers d'indemnisation des rapatriés qui se sont endettés pour s'installer en France. On assiste à l'heure actuelle à la vente forcée de biens constituant le domicile de personnes de 90 ans, qui se trouvent expulsées de chez elles. Certes, il n'a pas encore été trouvé de solution satisfaisante à ce problème qui se pose depuis de nombreuses années, mais nous devons continuer à nous efforcer de le résoudre, comme le souhaitent les associations de rapatriés dont je me fais le porte-parole, qui s'inquiètent de voir le sort de leurs membres confié aux mains de l'ONAC, dont ce n'est pas le cœur de métier.

**M. le secrétaire d'État.** On peut toujours essayer de remplir le verre, monsieur Vitel, mais on n'arrivera jamais à faire tenir un litre dans une chopine ! Nous parlons de problèmes qui sont sur la table depuis des dizaines d'années... Nous allons essayer de les résoudre dans le calme, mais aussi dans la mesure de nos moyens budgétaires. Et même quand une disposition est décidée, elle ne paraît pas toujours satisfaisante à ceux qui s'étaient imaginé tout autre chose !

Les moyens budgétaires sont effectivement en baisse de 4,9 %, mais les prévisions de dépenses fiscales augmentent de 11,1 % – elles s'élevaient à 420 millions dans la loi de

finances initiale pour 2008, elles sont de 789 millions aujourd'hui. Les anciens combattants d'Algérie atteignent en effet l'âge où ils bénéficient de la demi-part fiscale. Si l'on additionne moyens budgétaires et dépenses fiscales, le budget ne diminue que de 1,5 %.

J'ai été parlementaire, et je sais bien qu'il y a souvent du monde dans les gradins – et dans l'hémicycle – pour le vote du budget des Anciens combattants, davantage en tout cas que pour des budgets bien plus considérables : les associations de défense des anciens combattants font leur travail. Je souligne donc que ce budget a diminué chaque année depuis 2008, à l'exception de 2010.

**M. Philippe Vitel.** Vous prévoyez tout de même une baisse de 533 millions du budget des anciens combattants entre 2013 et 2017 !

**M. le secrétaire d'État.** Je ne le nie pas, au contraire. N'oublions pas la réalité démographique, et ne confondons d'ailleurs pas non plus constatations et prévisions : la loi de programmation des finances publiques est fondée sur des prévisions, qui ont été actualisées.

Je ne reviens pas sur la JDC.

S'agissant du point PMI, je vous rappelle qu'un accord avec les grandes associations d'anciens combattants est intervenu en 2004, selon la règle du rapport constant. Le point PMI est aujourd'hui de 13,97 euros ; un nouvel arrêté doit le porter à 14,02 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il augmente donc – contrairement au point d'indice de la fonction publique, bloqué – puisqu'il est fonction de l'évolution des traitements bruts de la fonction publique d'État. Depuis 2005, il a été réévalué à plus de vingt reprises.

Aucun changement de méthode de calcul n'est envisagé : ce serait contraire aux objectifs de rétablissement des comptes publics.

Je me réjouis de ce que la commission travaille sur le lien entre l'armée et la Nation, sur le parcours citoyen, sur les cadets de la défense. Nous sommes preneurs de toutes vos réflexions sur de possibles évolutions.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué le tourisme de mémoire, et notamment sa pérennisation après les commémorations que nous vivons en ce moment. La fréquentation des sites de mémoire, je l'ai dit, a augmenté de 42 % en 2014 ; des investissements importants ont été consentis, par les collectivités territoriales surtout, accompagnées par l'État, ce qui me paraît une bonne chose. Élu lorrain, je connais un peu mieux Verdun que les autres sites : le conseil départemental, le conseil régional, la ville de Verdun se sont impliqués fortement – les investissements consentis jusqu'en 2018 devraient s'élever globalement à plus de 30 millions d'euros. Il en va de même dans la Somme et le Pas-de-Calais. J'ai ainsi inauguré l'historial de Souchez, résultat d'un effort important des collectivités territoriales accompagnées par l'État – l'entrée sera gratuite. Toutes les collectivités territoriales ont su investir intelligemment pour prolonger les commémorations en développant le tourisme venu de Belgique ou du Royaume-Uni, mais aussi de bien plus loin – pour les Australiens et les Néo-Zélandais, la bataille de la Somme est un acte politique fondateur. La Mission du centenaire a travaillé en relation étroite avec les Britanniques : des déplacements d'élèves, avec tout un programme culturel et pédagogique, sont par exemple prévus tout au long de l'année. Je souligne que la commémoration de la bataille de la Somme organisée le 1<sup>er</sup> juillet au mémorial de Thiepval

sera, pour la première fois, une cérémonie franco-britannique. Notre inconscient national a surtout retenu Verdun, mais nous avons perdu énormément de soldats sur la Somme.

Tout doit être fait pour qu'au-delà des commémorations, ces lieux de mémoires accueillent des jeunes, ce qui est d'ailleurs prévu par le plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Vous m'interrogez sur le bilan de la fréquentation de ces sites en 2015 : il est trop tôt pour le dire. Elle devrait être au moins égale à celle de 2014. Je participe pour ma part à de nombreuses cérémonies, et, avec Matthias Fekl, en charge plus globalement du tourisme au sein du Gouvernement, je fais la promotion du tourisme de mémoire dès que je le peux – à Londres récemment, au salon du tourisme international à Berlin bientôt...

Quant à Oradour-sur-Glane, je m'y suis bien sûr rendu cette année, à la suite du déplacement du Président de la République et du Président fédéral d'Allemagne : le maire n'a pas manqué de soulever ces problèmes. L'État est disposé à accompagner les collectivités, mais il ne peut pas agir seul, même si Oradour est bien sûr un lieu majeur pour notre histoire. Nous avons en Moselle un village qui s'appelle maintenant Charly-Oradour parce que plusieurs de ses habitants, expulsés de Moselle, ont péri dans l'église d'Oradour.

**M. Daniel Boisserie.** Je suis député d'Oradour depuis 1997 : rien ne bouge, et je suis très inquiet. Le conseil départemental a fait de gros efforts, comme vous l'avez constaté lors de votre visite – qui a été appréciée. Mais le village appartient à l'État : il lui revient donc d'apporter les financements nécessaires.

**M. le secrétaire d'État.** J'espère que nous arriverons à un résultat pour votre cinquième mandat... Plus sérieusement, de nombreux gouvernements se sont succédé depuis 1997. Il est exact que des mesures de sécurité doivent être prises, même si certains travaux de consolidation ont déjà eu lieu.

J'en viens à la retraite du combattant : si nous l'augmentons de façon conséquente, cela représenterait pour l'État une dépense astronomique !

**M. Yves Fromion.** Qu'entendez-vous par « astronomique » ?

**M. le secrétaire d'État.** Des dizaines de millions d'euros ! Le choix fait par mon prédécesseur, qui me paraît judicieux, est d'augmenter plutôt le nombre de bénéficiaires de la carte du combattant. Je vous rappelle la décision prise sur la « carte à cheval », qui a permis à 10 000 personnes d'obtenir la carte du combattant, et la décision sur la carte OPEX.

Nous nous efforçons de répondre aux revendications du monde combattant – la « carte à cheval » en était une. Parfois, d'ailleurs, certains gouvernements font des promesses qu'il revient à leurs successeurs d'honorer... C'est de bonne guerre, semble-t-il !

S'agissant des harkis et des rapatriés, je connais bien leurs problèmes. Deux groupes de travail ont été mis en place, et j'ai demandé au contrôle général des armées deux rapports, l'un sur la représentativité des associations de harkis, l'autre sur la représentativité des associations de rapatriés. C'est un sujet très délicat, vous le savez. Le premier de ces rapports est prêt, et je réunirai prochainement, comme je me suis engagé à le faire, le G12 « harkis » pour le leur présenter. Il formule diverses propositions d'amélioration.

La question du désendettement des rapatriés se pose depuis des décennies. Nous avons tous été saisis d'un cas d'expropriation, notamment, où j'ai pu constater que les gouvernements successifs avaient apporté des aides. Il faut traiter ces sujets difficiles au cas par cas. Aucune mesure générale n'est aujourd'hui possible, même si je n'ignore pas le mécontentement de certaines associations.

Enfin, s'agissant de la pension des conjoints survivants de grands invalides de guerre, les deux augmentations de cinquante points ont concerné 892 personnes. Sur la base d'une étude du contrôle général des armées, le ministère estime que la mesure prise cette année devrait toucher environ 1 400 personnes. Je sais bien qui défend ce que j'ai appelé tout à l'heure une rente de situation – et une rente élevée, puisque l'on pourrait dépasser les 4 000 euros ! Je souligne que ces pensions sont défiscalisées, et viennent s'ajouter à tous les autres revenus perçus.

Ma priorité, c'est d'agir pour les plus démunis, les plus isolés. Je suis bien conscient des grands sacrifices consentis par ces veuves. La revalorisation proposée cette année devrait concerner plus de 40 % d'entre elles : les mesures que nous proposons sont donc très loin d'être négligeables.

Ces propositions, je le rappelle, émanent d'un groupe de travail qui les a approuvées à l'unanimité moins une voix – celle, sans doute, de la personne qui vous a donné ces chiffres, monsieur Boisserie.

**M. Damien Meslot.** Ce budget n'est pas satisfaisant : au rythme où le verre se vide, un dé à coudre suffira bientôt ! Bien sûr, des efforts budgétaires sont nécessaires, mais le Gouvernement ne les fait pas toujours porter au bon endroit.

À vouloir tout faire lors de la journée défense et citoyenneté, j'ai peur que l'on en arrive à un curieux pot-pourri où le sens de cette journée serait perdu. Je souhaite que l'on ait moins d'exigences.

Avez-vous prévu d'améliorer les décrets sur les orphelins de la guerre de la Seconde Guerre mondiale ?

**M. Francis Hillmeyer.** Monsieur le secrétaire d'État, vous savez comme moi que 535 personnes sont décédées en Algérie après le 2 juillet 1962. Elles sont reconnues comme mortes pour la France : il s'agissait donc bien de combattants, qui ont d'ailleurs droit au titre de reconnaissance de la Nation. Ne peut-on pas attribuer la carte du combattant aux soldats qui ont servi après le 2 juillet 1962, en assimilant ces opérations à des OPEX par exemple ?

**Mme Marianne Dubois.** Vous avez détaillé les efforts faits en faveur de la reconnaissance des conjoints survivants des grands invalides de guerre ainsi que des blessés en OPEX, mais qu'en est-il des grands blessés qui veulent se réinsérer dans la vie active ? La fonction publique propose-t-elle des emplois réservés ? Un budget spécifique est-il prévu ?

**Mme la présidente Patricia Adam.** Excellente question.

**M. Yves Fromion.** Je suis de ceux dont la famille compte des morts pour la France, et l'expression « tourisme de mémoire » me choque : le devoir de mémoire, le respect du sacrifice de ceux qui sont morts à la guerre, semble s'y réduire à une source de profit. Ne

peut-on pas inventer un autre terme ? Parler aux jeunes de tourisme de mémoire plutôt que de devoir de mémoire me paraît même contre-productif – pour reprendre la métaphore économique que je contestais plus haut. Soyons vigilants !

Ma question porte sur l'indemnisation des orphelins de la guerre de 1939-1945. Comme vous le savez, deux décrets ont été pris, le premier en faveur de ceux dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites, le second pour tous les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale. Vous savez aussi que des enfants de personnes mortes pour la France, mais qui ne correspondent pas à ces critères restrictifs, demandent leur extension. Cette revendication paraît tout à fait légitime. Pierre-Yves Le Borgn', député de la majorité, et moi-même, avons déposé une proposition de loi en ce sens : quel accueil lui réserverez-vous, lorsqu'elle viendra en débat, ce que j'espère ?

**Mme la présidente Patricia Adam.** Et quel serait le montant d'une telle indemnisation ?

**Mme Nathalie Chabanne.** Vous avez évoqué les mesures prises en faveur des veuves de harkis. Pouvez-vous nous apporter des précisions ? De quels montants parle-t-on ?

Quant aux orphelins de la Seconde Guerre mondiale, différentes associations plaident en effet pour une modification des décrets. Le contrôle général des armées estime le nombre de personnes concernées à plus de 220 000, quand un groupe de réflexion auquel avait participé l'ONACVG en 2011 s'était arrêté à 90 000 à peu près. Cette discordance freine-t-elle l'élaboration de nouvelles mesures ?

**M. Christophe Guilloteau.** Je crois que tout a été dit ! Monsieur le secrétaire d'État, il y a de bonnes mesures dans votre budget, il faut bien le reconnaître. Je pense à l'extension du bénéfice de la campagne double, à la revalorisation des pensions des conjoints survivants des grands invalides de guerre, aux mesures en faveur des anciens combattants les plus démunis – même si l'on peut noter aussi que les veuves de harkis non remariées ne doivent pas être bien nombreuses. Néanmoins le budget est en baisse. Tous les parlementaires présents dans cette salle ont certainement reçu comme moi les associations d'anciens combattants : leur préoccupation, c'est surtout le montant des retraites. La dernière revalorisation remonte à MM. Marleix et Laffineur...

**M. le secrétaire d'État.** Et c'est le gouvernement suivant qui a payé !

**M. Christophe Guilloteau.** Je le sais bien, mais c'est la règle du jeu ! Mais entre 2005 et 2012, on est passé de 33 à 48 points. Je comprends bien votre discours ; mais sachez qu'ils ne l'entendent pas.

C'est donc un budget en trompe-l'œil, même s'il contient des mesures qui étaient attendues. J'espérais une meilleure reconnaissance de la Nation envers nos anciens combattants, qui ne demandent, au fond, que cela.

**Mme Édith Gueugneau.** L'exceptionnelle année de commémorations qui s'achève a créé entre tous nos territoires une véritable émulation. Que l'on parle de tourisme de mémoire, de devoir de mémoire, ou de tourisme culturel, nous avons une obligation de transmettre. Notre Gouvernement agit en ce sens, puisque 1,65 million d'euros permettront de soutenir les collectivités territoriales : je m'en réjouis.

Combien de personnes seront concernées par les mesures prises en faveur des conjoints ou ex-conjoints survivants de harkis ?

**M. le secrétaire d'État.** Merci de ces questions. Je suis solidaire du Gouvernement auquel j'appartiens ; nous voulons réduire les déficits. Vous contestez les baisses de budget, mais ailleurs, on propose de réduire plus encore nos dépenses, et plus vite... Vous nous demandez de réduire les déficits tout en répondant à des revendications coûteuses auxquelles vous n'avez vous-même pas répondu. On ne peut pas proposer tout et son contraire.

**M. Yves Fromion.** Dans les années précédentes, on avait tout de même progressé !

**M. le secrétaire d'État.** Vous évoquez la question des orphelins. Le Gouvernement est sensible à leur souffrance, comme vous tous. Nous cherchons à appliquer les décrets de 2000 et 2004 de façon éclairée ; mais, si l'on veut donner la plus grande portée possible à ces mesures, il faut réexaminer tous les dossiers au cas par cas, afin que des situations équivalentes soient traitées de la même façon.

Il faut toutefois préserver le caractère spécifique de cette indemnisation ; l'extension à tous les orphelins de guerre n'est pas envisageable, ni sur un plan symbolique, ni sur un plan financier.

Les orphelins concernés peuvent en effet bénéficier d'un capital de 27 400 euros, ou d'une rente viagère mensuelle de 544 euros. Ce ne sont pas des montants anodins. Aujourd'hui, 36 000 personnes environ ont été indemnisées : 13 500 au titre du décret de 2000, et 22 500 au titre de celui de 2004. J'ai été parlementaire, après avoir été chef de cabinet d'un secrétaire d'État aux anciens combattants : je connais bien les associations, elles font bien leur travail, et il est normal que des parlementaires de tous bords estiment leurs revendications légitimes. Certains voudraient d'ailleurs étendre l'indemnisation aux orphelins de tous les conflits.

**M. Yves Fromion.** Il faut avancer, lentement, mais avancer !

**M. le secrétaire d'État.** Vous serez peut-être amené à mettre cette politique en application vous-même, mais d'ici là, laissez-moi vous répondre.

Nous ne disposons d'aucune nouvelle étude sur le nombre des orphelins qui pourraient être concernés. On estime qu'une indemnisation générale de tous les orphelins de la Seconde Guerre mondiale coûterait jusqu'à 1,3 milliard d'euros ; et si l'on étendait l'indemnisation à tous les conflits, il faudrait trouver plus de 2 milliards. Mon budget est en baisse – vous vous en plaignez suffisamment – et vous proposez de le doubler ! Il y a des choses qui ne sont simplement pas possibles aujourd'hui. Je ne serai pas, je l'ai dit, le ministre qui rouvrira le dossier des dépenses fiscales – dépenses fiscales qu'il faut d'ailleurs mettre en regard de la faiblesse de certaines indemnisations. Mais je ne serai pas non plus le ministre qui étendra l'indemnisation à tous les orphelins de la Seconde Guerre mondiale – et des autres conflits, car quelle raison y aurait-il alors de ne pas indemniser tous les orphelins de tous les conflits ? Tous, ils ont perdu un papa – ou une maman, car au vu de l'évolution démographique de nos forces armées ce cas sera de plus en plus fréquent. Je vous tiens, vous le voyez, le langage de la vérité – que je tenais déjà comme parlementaire.



Les associations, je le répète, font leur travail, et bien. Mais les parlementaires doivent aussi prendre en considération la nécessité de faire des économies. Ne nous livrons pas à une surenchère irresponsable, évitons les promesses que nul ne pourra tenir.

**M. Yves Fromion.** Ce que nous proposons, c'est de compléter notre dispositif progressivement : ne fermons pas la porte définitivement à une revendication que l'on ne peut qu'estimer légitime. Ouvrons des perspectives. Votre réponse n'est pas très bonne à nos yeux.

**M. le secrétaire d'État.** Puisque vous m'y forcez, je vais compléter ma réponse. La précédente majorité avait annoncé, en 2007, une réflexion sur un troisième décret, qui couvrirait tous les orphelins de guerre ; elle a renouvelé cette promesse en 2012, juste avant les élections.

**M. Yves Fromion.** Mais oui, cette promesse a été faite, y compris par Nicolas Sarkozy ! On peut le dire, puisque c'est vrai.

**M. le secrétaire d'État.** La porte est fermée aujourd'hui à cause des montants qu'une large extension de cette indemnisation représenterait. Je ne peux pas vous répondre autrement.

Entre 2007 et 2012, les réponses négatives aux demandes d'indemnisation ont été gelées ; nous avons repris, lentement, l'étude des dossiers en 2013, afin d'appliquer le décret de 2004 de la façon la plus éclairée possible. Je sais que certaines associations sont mécontentes, mais je me dois d'être solidaire de la politique gouvernementale.

J'en reviens au budget, dont vous me dites qu'il n'est pas satisfaisant. Je ne vous assommerai pas de chiffres ; je note seulement qu'il a baissé de manière continue depuis 2008, à l'exception de 2010. Le nombre des anciens combattants diminue, c'est la rude loi de la démographie. En revanche, les prévisions de dépenses fiscales ont quant à elle continué progressé depuis 2009.

Le budget que je vous ai présenté est ambitieux, je le répète, et il satisfait plusieurs grandes revendications du monde combattant ; mais nous ne pouvons pas répondre à toutes les revendications, fussent-elles parfaitement légitimes, des associations, qui font leur travail.

S'agissant de la JDC, rien n'a changé, hormis la sensibilisation à la sécurité routière que j'ai mentionnée. Un sondage fait parmi les jeunes qui participent à cette journée donne un taux de satisfaction de 86 %.

Monsieur Hillmeyer, s'agissant de la date du 2 juillet 1962, les associations d'anciens combattants ne souhaitent pas la généralisation de l'attribution de la carte du combattant. Celle-ci revêt pour eux une vraie valeur. La « carte à cheval » est déjà une avancée certaine, et depuis quelques années, les critères sont beaucoup plus larges qu'ils ne l'étaient. Je reste donc très prudent.

S'agissant de la réinsertion des blessés, c'est effectivement une excellente question. C'est l'une des grandes préoccupations du ministère de la Défense ; chaque armée dispose de sa propre organisation. L'ONACVG apporte sa pierre à l'édifice. C'est pour le ministère de la Défense un grand honneur que de s'occuper de ceux qui ont été blessés au service de la Nation.

Monsieur Fromion, vous regrettez l'usage de l'expression « tourisme de mémoire ». Je n'en connais pas d'autre : le tourisme est un secteur économique important. Nous souhaitons tous que le tourisme de mémoire contribue au travail de mémoire – expression que je préfère d'ailleurs pour ma part à celle de devoir. Espérons que l'on inventera un meilleur mot !

**M. Yves Fromion.** Il faut le souhaiter.

**M. le secrétaire d'État.** Vous m'interrogez enfin sur le montant du nouveau dispositif en faveur des veuves de harkis : il s'élève à 3 415 euros par an. Chaque année, une centaine de personnes supplémentaires devraient être concernées.

Merci, madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, de ce dialogue constructif.

**Mme la présidente Patricia Adam.** Merci.

*La séance est levée à dix-huit heures trente.*

\*

\* \*

#### **Membres présents ou excusés**

*Présents.* - Mme Patricia Adam, Mme Sylvie Andrieux, M. Daniel Boisserie, M. Jean-Jacques Candelier, Mme Nathalie Chabanne, M. Guy Chambefort, M. Jean-David Ciot, M. David Comet, Mme Marianne Dubois, M. Yves Fromion, M. Claude de Ganay, Mme Geneviève Gosselin-Fleury, Mme Edith Gueugneau, M. Christophe Guilloteau, M. Francis Hillmeyer, M. Christophe Léonard, M. Alain Marleix, M. Damien Meslot, M. Philippe Meunier, M. Jacques Moignard, M. Jean-Claude Perez, M. Joaquim Pueyo, Mme Marie Récalde, M. Gwendal Rouillard, M. Jean-Michel Villaumé, M. Philippe Vitel

*Excusés.* - Mme Danielle Auroi, M. Claude Bartolone, M. Philippe Briand, Mme Catherine Coutelle, M. Guy Delcourt, Mme Carole Delga, Mme Geneviève Fioraso, M. Philippe Folliot, M. Yves Foulon, M. Serge Grouard, M. Éric Jalton, M. François Lamy, M. Charles de La Verpillière, M. Jean-Yves Le Déaut, M. Frédéric Lefebvre, M. Bruno Le Roux, M. Maurice Leroy, M. Alain Rousset, M. François de Rugy

*Assistait également à la réunion.* - M. Razzy Hammadi